

Conseil d'Administration SYFFA

Mardi 12 mars 2024

En visio-conférence

Présents : Claude MOREAU, Alain CROZON, Fabrice LOUVET, Hervé PFALZGRAFF, Olivier LOUARN, Jérôme LUFLADE

Excusés : Alfred MEGUERDIDJIAN, Thomas GODART, Marc XICLUNA, Yves PAJOT, Adrien VOORNEVELD

Le Président Claude MOREAU remercie les administrateurs présents et propose d'examiner l'ordre du jour.

1 – Demande d'adhésion

Après examen des pièces du dossier de candidature, le Conseil d'Administration valide la demande d'adhésion de la société BAROCLEAN sous réserve de fournir les documents suivants :

- Extrait Kbis à jour
- Copie du compte de résultat
- Attestation, datant de moins de 6 mois, prouvant que l'entreprise est à jour de ses cotisations sociales auprès de l'Urssaf

A réception des documents, la carte d'adhésion SYFFA 2024 sera adressée à Monsieur Lionel FANTI.

2 – La réutilisation des eaux usées traitées (REUT)

Le décret REUT du 29 août 2023 et les arrêtés « Arrosage des espaces verts » (14.12.23) et « Irrigation des cultures » (18.12.23) sont parus mais l'arrêté « Usages Urbains », qui concernerait le lavage de voirie et l'hydrocurage des réseaux d'assainissement notamment, est en cours d'écriture.

MAIAGE a missionné le bureau d'étude GAXIEU pour réaliser un état des lieux sur l'état de l'art et la réglementation concernant la REUT au niveau européen, national mais aussi au niveau régional.

MAIAGE a échangé très tôt avec les contributeurs dans le processus en transmettant le rapport REUT.

Initialement prévu pour une parution à la fin du mois de Janvier 2024, la version 1 de l'arrêté « Usages Urbains » n'a pas encore été diffusée aux parties prenantes (PP) dont MAIAGE fait partie. Après la phase de consultation des PP, une consultation publique devrait se tenir à partir d'une version 2.

De son côté, la société RIVARD a contacté la députée du Maine et Loire Stella DUPONT sur l'utilisation des eaux usées traitées par les stations d'épuration pour le curage des réseaux d'assainissement. La députée soutient notre démarche et s'est proposée d'écrire à ce sujet au Ministre Christophe BECHU.

Actuellement, le projet d'arrêté concernant l'utilisation des eaux usées traitées pour les usages urbains dont l'hydrocurage des réseaux est soumis à l'ANSES pour avis. Cet arrêté ne sera pas publié avant l'été 2024.

3 – Point sur les Travaux du GT Flexible haute pression, pompage et accessoires

Lors du second semestre 2023, Claude MOREAU a contacté l'entreprise TRELLEBORG et Rémi PLANQUOIS l'entreprise ALPHA GOMMA.

Compte tenu des métrages communiqués, ces deux entreprises ont trouvé la démarche intéressante. Nous leur avons proposé de développer un produit spécifique qui pourrait répondre aux caractéristiques suivantes :

- Poids : 3,8 kg/m
- Rayon de courbure : 250
- Revêtement intérieur : Polypropylène ou UPE
- Raccord Inox
- Le flexible sera utilisé pour le pompage de produit des classes 3, 5 et 6

L'entreprise TRELLEBORD ne nous a fait aucune proposition.

Rémi PLANQUOIS précise que l'entreprise ALPHA GOMMA ne souhaite pas développer de flexible de pompage sauf si le volume ou la quantité sont garantis.

Mais ALPHA GOMMA a peut-être deux flexibles dans sa gamme qui pourraient intéresser les prestataires de service et répondre aux spécificités techniques : un flexible nitrile (pour les hydrocarbures) et un flexible UPE (pour les produits chimiques).

A l'heure actuelle, ces flexibles sont conformes à la norme NF 12115 et répondent aux exigences ATEX, la certification « ADR » pour le transport des matières dangereuses devrait avoir lieu entre fin mars et mi-avril 2024.

4 – Travaux avec la Fédération Française de la Carrosserie (FFC) Constructeurs

Argumentaire SYFFA :

Les fabricants de combinés français, adhérents SYFFA, ont transmis à Benoit DALY et Jérôme GILLET de la FFC Constructeurs un argumentaire contenant cinq sujets qui concernent les règles de construction des citernes ADR opérant sous vide selon l'article 6.10 de l'ADR.

La FFC Constructeurs a informé le SYFFA que le Ministère de la transition écologique spécialisé dans la prévention des risques et le transport des marchandises dangereuses ne semblent pas avoir les compétences pour donner une suite favorable à l'argumentaire SYFFA.

Claude MOREAU a envoyé un email au Ministère de la transition écologique pour avoir plus de précisions.

Par ailleurs, il semblerait que l'AFNOR engage des travaux concernant les « Citernes métalliques destinées au transport de matières dangereuses, d'une capacité supérieure à 450 litres, ainsi que leurs équipements ».

Après recherche, il s'agirait de la mise à jour de la norme EN 12972 : 2018+A1 : 2024 qui concerne les citernes pour le transport des matières dangereuses – Epreuve, contrôle et marquage des citernes métalliques.

En janvier 2023, La FFC constructeurs nous avait indiqué que, parmi les différents leviers utilisés pour faire évoluer la réglementation, il y avait l'aspect normatif.

Les entreprises participantes aux travaux de la norme EN 12972 : 2018+A1 : 2024 sont les fabricants de citerne de transport de marchandises. Claude MOREAU propose donc que le SYFFA participe également aux travaux et représente les entreprises fabricantes d'hydrocureurs.

Il précise également que participer à ces travaux, c'est bénéficier d'un contact direct avec le Ministère de la transition écologique qui représente la France pour les travaux ADR à Genève.

Claude MOREAU propose d'envoyer au collègue fabricant et au bureau SYFFA copie de la démarche que le SYFFA va entreprendre auprès de l'AFNOR pour participer aux travaux.

Groupe de travail « petits matériels »

Claude MOREAU fait part de la remarque de Lionel FANTI de BAROCLEAN qui souhaite constituer un groupe de travail concernant le carrossage les matériels de 3,5 Tonnes et orienter les travaux sur la charge utile à vide.

Fabrice LOUVET précise qu'une charge utile de 400 kg est possible pour ce type de véhicule et qu'il existe des moyens pour limiter le volume et empêcher la surcharge. Il faut trouver une solution technique et réglementaire pour limiter le risque.

Claude MOREAU propose la création d'un groupe de travail avec la FFC Constructeurs, BAROCLEAN et MINIMAX pour définir les règles minimales de construction des petits matériels de moins de 3,5 T et 7,5 T. D'autre part, il faut rappeler les grands points sur lesquels les équipementiers ne peuvent déroger pour assurer la sécurité dans l'usage des matériels hydrocureurs.

Claude MOREAU propose d'élaborer un draft en rappelant la réglementation et de le diffuser au collègue fabricant pour l'amender et le compléter.

5- Congrès MAIAGE 2024

Claude MOREAU précise que cette année le CODIR MAIAGE a décidé qu'il n'y aurait pas d'exposition de matériels avec les adhérents SYFFA car la Fédération et les syndicats renouvellent les mandats des administrateurs.

Le congrès MAIAGE sera organisé à DEAUVILLE les jeudi 24 et vendredi 25 octobre 2024.

Pour la ½ journée technique, Claude MOREAU propose si cela est possible que le SYFFA organise un atelier ou une table ronde sur les matériels, la sécurité et la formation en développant les sujets suivants : les flexibles de pompage, les matériels de moins de 3,5 Tonnes, la formation et l'action maintenue pour les outils HP et UHP, le guide des bonnes pratiques dans la construction et l'usage des hydrocureurs pour travailler en sécurité.

L'assemblée Générale SYFFA se déroulera après la ½ journée technique jeudi en fin d'après-midi.

Le SYFFA procédera à l'élection des 14 administrateurs du syndicat.

Un appel à candidature sera envoyé à chaque adhérent pour se positionner dans le collège qui le concerne (les concepteurs-fabricants du collège n°1 et les Revendeurs/Fournisseurs de matériels, produits ou prestations du collège n°2)

Les administrateurs élus procéderont à l'élection des membres du Bureau : Président, 2 vice-présidents (un par collège), trésorier et secrétaire puis à l'élection des représentants SYFFA au Conseil d'Administration MAIAGE (le Président et 3 administrateurs)

6 – Questions diverses

POLLUTEC 2024

MAIAGE participera au salon POLLUTEC Paris qui sera organisé les 26 et 27 novembre prochains à la Porte de Versailles. Les adhérents SYFFA présents lors du Conseil d'Administration ne souhaitent pas y exposer.

Non vu lors du Conseil d'administration :

Claude MOREAU ajoute que le SYFFA participe également aux travaux de la Commission Technique et sécurité MAIAGE dans le GT Aspiratrices Excavatrices.

Il précise que les aspiratrices excavatrices sont des matériels utilisés sur les chantiers de travaux publics pour les opérations de terrassement par aspiration.

Il ajoute que ces machines sont également utilisées dans des conditions non prévues pour leur usage et notamment en milieu industriel où les opérations de pompage peuvent présenter des risques d'inflammabilité ou d'explosivité.

Le Groupe de Travail propose d'élaborer donc un document à destination des utilisateurs de ces machines dans lequel il y aura des informations sur la conception, les risques, les règles de sécurité, les conseils d'utilisation et la formation.

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président Claude MOREAU propose de clore le présent Conseil d'Administration.